

*Canagrex*

**L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur le Président, je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée de dire quelques mots à l'étape du rapport du projet de loi sur Canagrex. J'assiste aux délibérations de la Chambre depuis qu'elles ont débuté à 14 heures et j'ai écouté très attentivement le débat. Je voudrais parler de Canagrex dans le contexte de la province et de la région que j'ai l'insigne honneur de représenter. Monsieur le Président, cette province est la seule du pays dont l'agriculture soit le principal secteur d'activité.

**M. Malone:** C'est faux.

**M. Campbell (Cardigan):** Non, c'est vrai.

**M. Malone:** Et la Saskatchewan, et le Manitoba, et l'Alberta? Qu'en faites-vous?

**M. Campbell (Cardigan):** L'agriculture n'est pas leur principal secteur d'activité.

**M. Malone:** Si.

**M. Campbell (Cardigan):** Eh bien, monsieur le Président, nous avons au moins quelque chose en commun avec ce secteur. Mais ce n'est pas de cela que je veux parler. J'ai donc prêté une oreille très attentive à la discussion de cet après-midi. Les députés de l'opposition officielle ont soutenu devant la Chambre que le projet de loi concernant Canagrex vise en réalité à accomplir trois choses dont deux leur conviennent tandis que la troisième leur déplaît.

Le premier objectif de Canagrex est la question de la publicité faite à nos produits et de leur mise en marché. Généralement parlant, je crois que la plupart des députés n'ont pas d'objection à cela. Du fait que je viens d'une province aussi petite que l'Île-du-Prince-Édouard, je puis dire que chez nous, ils sont nombreux les producteurs et les exportateurs qui n'ont pas les moyens de promouvoir la vente de leurs produits ou de leur trouver des débouchés, surtout pour les pommes de terre, notre principal produit d'exportation, et encore plus particulièrement dans le cas des pommes de terre de semence. Il existe des débouchés pour l'exportation de ces denrées dans bien des pays.

Je suis assurément très content du rapport qui m'est parvenu au sujet de l'excédent commercial au titre des produits agricoles, mais je crains que nous négligions des occasions de vendre notre production excédentaire. Si l'on défalque de cet excédent le blé et les oléagineux, pour ne s'arrêter qu'aux denrées autres que céréalières, que nous reste-t-il? Il nous reste un déficit de 2 milliards de dollars. Voilà qui devrait faire comprendre à tous les députés qu'il existe effectivement des débouchés que nous n'exploitons pas.

Les exportateurs et les promoteurs des ventes dans une province aussi petite que la mienne n'ont pas les moyens de se rendre au Moyen Orient ou dans les Antilles pour y faire connaître leur produits. Ils sont tout à fait démunis à cet égard. Pourtant les débouchés existent bel et bien; voilà pourquoi, de ce point de vue-là, je souscris avec enthousiasme au rôle de Canagrex en matière de promotion et de mise en marché des produits agricoles et alimentaires du Canada.

Études Canagrex sous l'angle du financement. S'il a été difficile d'exporter pour plusieurs régions du Canada, c'est parce que les producteurs n'ont pas réussi à offrir une formule globale de financement. J'ai un exemple concret à vous donner, monsieur le Président. Un exportateur de ma province avait la possibilité de vendre des pommes de terre de semence à un

pays des Caraïbes. Il s'est adressé à la banque pour mettre au point une formule de financement et il a obtenu ce qu'il voulait. Mais savez-vous ce qu'il en coûte aux producteurs de pommes de terre de ma province, monsieur le Président? Huit pour cent de plus que le taux d'intérêt courant. Et pourquoi? Parce que le pays importateur avait une mauvaise réputation de solvabilité. Dans le cas de cette formule globale, les fournisseurs, les agriculteurs, ont dû assumer le taux d'intérêt excédentaire. En pareilles circonstances, la société Canagrex pourra donc jouer un rôle important en matière d'exportation.

Pour ce qui est des dispositions qui permettent à Canagrex d'acquiescer et de vendre des produits, nul doute qu'elles ont soulevé des inquiétudes. Je ne veux pas revenir sur des observations qui se sont faites à la Chambre, mais je dois rectifier certains propos. Le député de Capilano (M. Huntington) a déclaré que le bill sur Canagrex était ramené à l'ordre du jour dans les dernières heures de cette session et qu'on avait invoqué la clôture pour en forcer l'adoption. A quand remonte, monsieur le Président, la présentation de cette mesure à la Chambre? Si ma mémoire est fidèle, il a été présenté pour la première fois en décembre 1981.

**M. Taylor:** En janvier.

**M. Campbell (Cardigan):** D'accord, en janvier 1982. Ce projet de loi est donc à l'étude sur une base plus ou moins régulière depuis 16 ou 17 mois, mais nous en sommes encore à l'étape du rapport.

Parlons du fait que Canagrex pourra acheter et vendre. La plupart des sociétés de la Couronne canadiennes peuvent le faire. Le député de Bow River dit que les sociétés de la Couronne de sa province sont habilitées à acheter et à vendre parce que c'est nécessaire dans certains cas. N'empêche que le gouvernement a accepté des amendements afin de dissiper cette inquiétude. Quand la société pourra-t-elle acheter et vendre? Seulement dans deux cas: premièrement, à la demande d'un promoteur, d'un entrepreneur ou d'un exportateur, et, deuxièmement, dans des transactions entre gouvernements. Encore une fois, je...

**M. Malone:** C'est justement là le problème.

**M. Campbell (Cardigan):** Monsieur le Président, c'est bien là l'argument que le député a avancé. Qu'il me permette donc de lui fournir un très bel exemple qui aurait permis à une société comme Canagrex de conclure un accord global pour l'exportation des pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard. Des représentants d'un pays du Moyen-Orient ont déjà dit à peu près ceci: «Nous ne demandons pas mieux que d'acheter des pommes de terre de semence à l'Île-du-Prince-Édouard, mais nous ne voulons pas les acheter à un producteur car le ministère de l'Agriculture de notre pays a fait une offre globale et nous aimerions traiter de gouvernement à gouvernement.» Savez-vous ce qui s'est passé finalement, monsieur le Président? Cette affaire n'a jamais eu de suite parce que nous n'avions pas d'organisme officiel pour conclure un tel accord.

Comment aurions-nous pu conclure une telle affaire? Maintenant, Canagrex représenterait le producteur en question. Elle achèterait les pommes de terre au producteur en question et les revendrait à une société d'État de l'autre pays. Je comprends mal pourquoi les députés de l'opposition officielle y trouvent à